

Comité permanent du droit des brevets

Trente-cinquième session
Genève, 16 – 20 octobre 2023

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document d'information contient un projet d'ordre du jour annoté et une proposition de programme de travail pour la trente-cinquième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP), qui se tiendra au siège de l'OMPI à Genève du 16 au 20 octobre 2023, sous une forme hybride. Le comité se réunira chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, heure de Genève (heure d'Europe centrale). Créé en 1998, le comité est une instance de débat qui facilite la coordination et définit des orientations concernant le développement progressif du droit international des brevets.
2. Le présent document est établi pour aider l'ensemble des participants, à la demande des États membres. L'annexe I du présent document contient un projet d'ordre du jour annoté, établi sur la base des travaux futurs adoptés lors de la trente-quatrième session du SCP tenue du 26 au 30 septembre 2022 (voir le paragraphe 25 du document SCP/34/8).
3. L'annexe II présente un programme de travail provisoire indicatif pour la trente-cinquième session du SCP. En fonction de l'avancement des délibérations et des préférences exprimées par les délégations lors de la session, le président pourra proposer, si nécessaire, des modifications de l'heure des débats sur les points à l'ordre du jour.

[Les annexes suivent]

Projet d'ordre du jour annoté

1. Ouverture de la session

Le Directeur général de l'OMPI (ou son représentant) ouvrira la session et prononcera son allocution de bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

Voir le document SCP/35/1 Prov.

3. Règlement intérieur particulier

Voir le document SCP/35/2.

Le présent document propose d'apporter des modifications mineures à la version existante du règlement intérieur particulier du SCP, ces modifications s'appliquant à l'élection des membres du bureau du SCP. Elles tiennent compte de la modification pertinente des Règles générales de procédure de l'OMPI et des besoins du SCP en tant que comité technique dans le domaine du droit des brevets. La première proposition concerne une modification du règlement intérieur particulier du SCP visant l'élection des membres du bureau, de sorte que les sessions, et non l'année civile, soient utilisées comme point de référence pour définir la durée de leur mandat, et la seconde porte sur des modalités transitoires ponctuelles pour l'élection des membres du bureau lors de la trente-cinquième session du SCP.

4. Élection d'un président et de deux vice-présidents

5. Rapport sur le système international des brevets : Certains aspects des lois nationales ou régionales sur les brevets

Voir le document SCP/35/3.

Ce document fait le point sur les mises à jour du forum électronique consacré au SCP, qui contient des informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets. Les États membres et les offices régionaux des brevets peuvent partager des informations sur l'évolution récente des législations nationales et régionales sur les brevets en ce qui concerne divers aspects, notamment les conditions de brevetabilité et les questions connexes, ainsi que les exceptions et les limitations.

6. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

Voir le document SCP/35/4.

Ce document contient un projet de document de référence sur l'exception concernant l'utilisation d'articles à bord de navires, d'aéronefs et de véhicules terrestres étrangers. Il couvre les objectifs et cibles de cette exception, le cadre juridique international de l'exception, ainsi que les dispositions relatives à l'exception dans les instruments régionaux et les législations nationales, y compris la jurisprudence. En outre, ce document illustre les difficultés rencontrées par les États membres dans la mise en œuvre de l'exception dans le cadre des législations nationales et les résultats de la mise en œuvre de l'exception. Le document contient enfin un appendice dans lequel sont réunies diverses dispositions juridiques relatives à cette exception dans les législations nationales et régionales.

Autres documents connexes : SCP/14/7 et SCP/19/6.

7. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

Voir les documents SCP/35/5, 5 SUMMARY, 6, 6 SUMMARY, 7, 7 SUMMARY et 8.

Le document SCP/35/5 contient une deuxième partie de l'étude complémentaire sur le caractère suffisant de la divulgation. Le document porte sur les questions relatives aux inventions de nature expérimentale dans un domaine technique imprévisible, comme la chimie ou la biotechnologie, et sur des inventions dans tout autre domaine méritant une attention particulière, ainsi qu'il est proposé dans le document SCP/31/8 Rev. Compte tenu de son volume, le document SCP/35/5 SUMMARY a été établi et mis à disposition en six langues.

Le document SCP/35/6 regroupe les informations relatives aux programmes d'examen accéléré des offices de propriété intellectuelle, notamment les informations concernant l'examen accéléré des demandes de brevet liées à la COVID-19. Il présente différentes initiatives menées par les offices de propriété intellectuelle, notamment la procédure d'examen accéléré des demandes de brevet et d'autres initiatives de collaboration entre les offices de propriété intellectuelle. Compte tenu de son volume, le document SCP/35/6 SUMMARY a été établi et mis à disposition en six langues.

Le document SCP/35/7 propose une synthèse sur la manière dont les ressorts juridiques du monde entier abordent la question de l'octroi de la qualité d'inventeur à l'intelligence artificielle au moyen de la jurisprudence, de la législation et de la pratique. Il contient des informations concernant l'histoire de la qualité d'inventeur, les lois et pratiques internationales, régionales et nationales relatives à la qualité d'inventeur, les décisions des offices de propriété intellectuelle et des tribunaux en ce qui concerne le cas DABUS et la notion d'inventeur dans le cadre des inventions mises au point par une intelligence artificielle. Compte tenu de son volume, le document SCP/35/7 SUMMARY a été établi et mis à disposition en six langues.

Le document SCP/35/8 contient un rapport concernant la séance d'échange d'informations sur la brevetabilité des inventions utilisant l'intelligence artificielle, tenue à l'occasion de la trente-quatrième session du SCP (du 26 au 30 septembre 2022).

- Exposé présenté par des experts techniques sur la situation actuelle concernant les inventions générées par l'intelligence artificielle

Les experts techniques sont invités à tenir le comité informé de la situation actuelle concernant les inventions générées par l'intelligence artificielle, notamment en ce qui concerne les capacités et applications techniques de l'intelligence artificielle.

- Séance d'échange d'informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins des procédures d'examen en matière de brevets.

Des données d'expérience et des informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins de l'examen des demandes de brevet au sein des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle seront partagées avec le comité.

Autres documents connexes : SCP/17/7, 8 et 10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/28/8, SCP/30/9, SCP/31/8 Rev. et SCP/33/4.

8. Brevets et santé

Voir le document SCP/35/9.

Ce document contient des informations générales concernant la présentation régulière d'informations sur les bases de données accessibles au public concernant les brevets sur les médicaments et les vaccins, qui a été mise en œuvre conformément à la proposition présentée par les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de la Suisse (document SCP/28/10 Rev.). Il a été établi par le Secrétariat afin d'aider les États membres à examiner la proposition et décider de l'étendre ou non¹.

- Séance d'échange d'informations concernant les pratiques en matière de concession de licences sur les techniques médicales destinées au diagnostic, à la prévention et au traitement de la COVID-19, comprenant notamment des exemples de concession de licences obligatoires et volontaires.

Les États membres échangeront des informations concernant les pratiques en matière de concession de licences sur les techniques médicales destinées au diagnostic, à la prévention et au traitement de la COVID-19, comprenant notamment des exemples de concession de licences obligatoires et volontaires.

Autres documents connexes : SCP/16/7 et 7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4 et SCP/28/10 Rev.

9. Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets

- Séance d'échange d'informations relative aux faits nouveaux et aux données d'expérience concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets.

Compte tenu des faits nouveaux et des données d'expérience concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, les membres et les observateurs du SCP, ainsi que les professionnels compétents, partageront des informations et des données d'expérience pertinentes.

10. Transfert de technologie

- Séance d'échange d'informations sur la coopération internationale relative au transfert de technologie dans le cadre du système des brevets.

Les États membres échangeront des informations sur la coopération internationale relative au transfert de technologie dans le cadre du système des brevets, notamment en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, la concession de licences de technologie et les activités de coopération faisant participer tant le secteur public que le secteur privé. Cette session ne fera pas double emploi avec les travaux menés au titre du point de l'ordre du jour relatif aux brevets et à la santé.

- Séance d'échange d'informations concernant les brevets essentiels à l'application d'une norme et les questions relatives à la concession de licences

¹ Voir le paragraphe 9 de l'annexe du document SCP/28/10 Rev.

à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).

Les observateurs du SCP, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes concernées échangeront des informations sur leurs données d'expériences concrètes en ce qui concerne les brevets essentiels à l'application d'une norme et les questions relatives à la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND), ainsi qu'il est proposé dans le document SCP/34/7 Rev.

11. Travaux futurs
12. Résumé présenté par la présidente
13. Clôture de la session

[L'annexe II suit]

Comité permanent du droit des brevets (SCP), trente-cinquième session (16 – 20 octobre 2023)
PROGRAMME PROVISOIRE

	Lundi 16 octobre 2023	Mardi 17 octobre 2023	Mercredi 18 octobre 2023	Jeudi 19 octobre 2023	Vendredi 20 octobre 2023
Séance du matin 10 heures – 13 heures (heure d'Europe centrale)	<p>1. Ouverture de la session</p> <p>2. Adoption de l'ordre du jour (SCP/35/1 Prov.)</p> <p>3. Règlement intérieur particulier du Comité permanent du droit des brevets (SCP) (SCP/35/2)</p> <p>4. Élection d'un président et de deux vice-présidents</p> <p>Déclarations générales</p> <p>5. Rapport sur le système international des brevets (SCP/35/3)</p> <p>6. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet – Déclarations générales</p>	<p>7. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition (suite) – Programmes d'examen accéléré des offices de propriété intellectuelle (SCP/35/6) – Étude complémentaire sur le caractère suffisant de la divulgation (Deuxième partie I) (SCP/35/5)</p>	<p>8. Brevets et santé – Déclarations générales – Examen des mises à jour régulières sur les initiatives relatives à certaines bases de données accessibles au public (SCP/35/9) – Séance d'échange d'informations concernant les pratiques en matière de concession de licences sur les techniques médicales destinées au diagnostic, à la prévention et au traitement de la COVID-19, comprenant notamment des exemples de concession de licences obligatoires et volontaires</p>	<p>10. Transfert de technologie – Déclarations générales – Séance d'échange d'informations sur la coopération internationale relative au transfert de technologie dans le cadre du système des brevets – Séance d'échange d'informations pour les observateurs du SCP, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes concernées sur leurs données d'expériences concrètes en ce qui concerne les brevets essentiels à l'application d'une norme et les questions relatives à la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND)</p>	<p>11. Travaux futurs (suite)</p>
Séance de l'après-midi 15 heures – 18 heures (heure d'Europe centrale)	<p>6. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet (suite) – Projet de document de référence sur l'exception concernant l'utilisation d'articles à bord de navires, d'aéronefs et de véhicules terrestres étrangers (SCP/35/4)</p> <p>7. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition – Déclarations générales</p>	<p>7. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition (suite) – Rapport sur la séance d'échange d'informations concernant la brevetabilité des inventions utilisant l'intelligence artificielle ou réalisées à l'aide de l'intelligence artificielle (SCP/35/8) – Intelligence artificielle et qualité d'inventeur (Exposé présenté par des experts techniques; SCP/35/7) – Séance d'échange d'informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle aux fins des procédures d'examen en matière de brevets</p>	<p>8. Brevets et santé (suite)</p> <p>9. Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets – Déclarations générales – Séance d'échange d'informations relative aux faits nouveaux et aux données d'expérience concernant la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets</p>	<p>11. Travaux futurs</p>	<p>12. Résumé présenté par le président</p> <p>13. Clôture de la session</p>

[Fin de l'annexe II et du document]